

L'an deux mille onze, le 27 AVRIL à 20h00,

Le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, PONCET Louis.

Étaient présents : MM. PONCET Louis, CAPIEZ Jean-Claude, CHARMONT Jacques, CANFIN Gilbert, CLEMENT Monique, AUPOIL Alain, DUPONT Isabelle, GRIMAUX Christian, LAURENT Renée, MAILLET Andrée, MARINIER Alain, PRADET Pierre, SENECAILLE Claude, Mme FAVIER Michèle, PEGUIN René, CHABOT Alain

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Mme RIVOLLIER Laëtitia qui donne procuration à Mlle DUPONT Isabelle
Mme CHENUET

Absent : M. RIVOLLIER Loïc

Secrétaire de séance: M. René PEGUIN

Après certaines remarques et précisions apportées par Mme CLEMENT et M. MARINIER, le Procès-verbal de la séance du 04/04/2011 est approuvé à l'unanimité.

Avant la présentation du Budget, le Maire précise qu'il a émis le souhait de voir le budget élaboré sans avoir recours à l'emprunt en 2011.

Avant d'aborder la présentation du Budget Primitif 2011 de la Commune, Monsieur CHARMONT présente les taux qui existaient avant la réforme de la fiscalité directe locale intervenue en 2010.

Du fait de la réforme en 2011, il présente les nouveautés :

- La Contribution Foncière des Entreprises
- La Contribution à la Valeur Ajoutée des Entreprises
- Le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources

Il faudra expliquer dans le bulletin municipal pourquoi le taux de la Taxe d'habitation a progressé de manière aussi importante dans la mesure où il englobe le taux de la part départementale (passage de 7,18% à 16,10 %)

FISCALITE DIRECTE LOCALE ANNEE 2011 : VOTE DES TAUX (Rapporteur M. CHARMONT)

La Commission des Finances propose une augmentation globale des taux de 1.5 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE d'appliquer 1.5 % sur le montant global du produit attendu.

Par 16 POUR et 1 CONTRE, fixe ainsi qu'il suit les taux d'imposition communaux pour l'année 2011 :

- Taxe d'Habitation : 16.34 %
- Taxe Foncière (bâti) : 20.68 %
- Taxe Foncière (non bâti) : 44.60 %
- Taux Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 20.92 %

BUDGET PRIMITIF 2011 DE LA COMMUNE:

Monsieur CHARMONT présente le projet de Budget Primitif 2011 de la Commune qui s'équilibre en section de Fonctionnement à 2 394 759.00 €.

La section d'Investissement s'équilibre quant à elle à 1 094 270.00 €.

Le Budget Primitif 2011 de la Commune est adopté par 16 POUR et 1 ABSTENTION.

Nécessité de maîtriser les dépenses d'investissement

IL faut veiller à la consommation d'eau. Il serait intéressant d'envisager de poser des citernes pour récupérer l'eau de pluie lorsque la Commune fait des travaux sur les bâtiments communaux.

Veiller également à la consommation d'électricité et aux économies de carburant

BUDGET PRIMITIF 2011 DU SERVICE ASSAINISSEMENT :

Monsieur CHARMONT présente le projet de Budget Primitif 2011 du service Assainissement qui s'équilibre en section d'Exploitation à 211 121.00 €.

La section d'Investissement s'équilibre quant à elle à 2 522 609.00 €

Le Budget Primitif 2011 du service assainissement est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

ARRET DU PLAN LOCAL D'URBANISME :

Monsieur le Maire rappelle que le projet de PLU a été arrêté en Conseil Municipal en septembre 2010. Toutes les personnes publiques associées ont émis un avis favorable au projet.

L'enquête publique s'est déroulée du 08 Février au 09 Mars 2011, au cours de laquelle 4 personnes ont inscrit des remarques sur le registre d'enquête et 10 personnes sont venues consulter le dossier pendant les permanences du Commissaire enquêteur. Le Commissaire enquêteur a également émis un avis favorable au projet de PLU.

La Commission Urbanisme s'est réunie le 11 Avril 2011 pour étudier les avis des personnes publiques associées et de la population. Il en résulte des modifications mineures apportées au dossier du PLU.

La Commission a suivi, pour toutes les requêtes de la population, l'avis du Commissaire enquêteur, et apporté une seule extension mineure du zonage sur le secteur de la Tuilière en vue du développement d'une entreprise locale.

Le compte-rendu de cette réunion de commission est consultable en Mairie pour connaître plus en détail les modifications apportées.

Compte tenu de l'avancée des études, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le Plan Local d'Urbanisme.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de MARCIGNY tel qu'il est annexé à la présente délibération. Le dossier de Plan Local d'Urbanisme est tenu à la disposition du public en Mairie de Marcigny.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune bénéficiait du Droit de Préemption Urbain (DPU) sur les zones U et NA délimitées au Plan d'Occupation des Sols de la Commune.

Monsieur le Maire propose de conserver cette possibilité du droit de préemption urbain et de la rétablir sur toutes les zones urbaines et à urbaniser du Plan Local d'Urbanisme.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

MODIFIE le Droit de Préemption Urbain en l'instituant sur toutes les zones urbaines et à urbaniser telles qu'elles sont délimitées par le plan de zonage du Plan Local d'Urbanisme de la Commune approuvé.

DELEGATION DU CONSEIL AU MAIRE POUR SIGNATURE DIFFERENTS MARCHES DE TRAVAUX :

Le Maire expose au Conseil :

Plusieurs appels d'offres ont été lancés :

- Marché pour travaux rénovation façade de l'Office de Tourisme : Remise des offres le 29/04/2011 à 18 h
- Marché autosurveillance nouvelle station d'épuration : Remise des offres le 02/05/2011 à 18 h
- Marché rénovation carrelage petit bassin piscine : Remise des offres le 13/05/2011 à 12 h

Afin de ne pas retarder l'exécution de ces marchés, le Maire demande au Conseil s'il accepte de lui donner délégation en sachant qu'il suivra l'avis de la Commission pour retenir les offres les plus intéressantes pour la Commune selon les critères retenus pour chaque marché.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne délégation au Maire pour signer les différents marchés à intervenir.

QUESTIONS DIVERSES

a) M. CAPIEZ demande au Conseil de reconduire le principe d'une entrée gratuite à la piscine dans le cadre des « bons plans de l'été » (Animation jeunesse): Accord à l'unanimité.

b) M. CHARMONT fait le compte rendu de la réunion du Pays Charolais Brionnais : Pour les cinémas ruraux subvention de 30 % pour le passage au numérique ; aire de camping cars : 30 % de subvention ; Musées de France : Pas de subvention du Pays Charolais-Brionnais car possibilité de subvention sectorielle de la part du Conseil Régional de Bourgogne.

c) M. CAPIEZ rappelle le 35^{ème} anniversaire du jumelage. Présente le programme de cette manifestation prévue les 14 et 15 Mai 2011.

d) Informations du Maire :

- Environ 6000 signatures ont été récoltées dans le cadre du soutien à l'hôpital local.
- Diagonale ROANNE/PARAY-LE-MONIAL : L'association continue. Madame le Maire de ROANNE programme une réunion avec les Présidents des Conseils Généraux de Loire et de Saône-et-Loire.
- Une visite de la nouvelle Station d'épuration est prévue le 18 Mai à 18 h pour le Conseil Municipal

g) M. GRIMAUX fait le compte rendu de la dernière réunion du SPANC.

h) M. PEGUIN demande où en est la foire aux dindes. Une réunion sera organisée avant l'été.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 23 h

**Le Maire,
Louis PONCET**